



Distr. générale  
31 mai 2018

Français  
Original : anglais



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**

---

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties  
au Protocole de Montréal relatif à des substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone  
Quarantième réunion  
Vienne, 11-14 juillet 2018**

## **Annotations à l'ordre du jour provisoire**

Les annotations à l'ordre du jour qui figurent dans le tableau ci-après fournissent un guide de référence concernant les documents et notes d'information pertinents qui ont été établis sur les différents points de l'ordre du jour en vue de faciliter l'examen par les Parties de toutes les questions qui y sont inscrites.

Point de l'ordre du jour	Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence correspondants
<b>Point 1</b>	<b><i>Ouverture de la réunion</i></b>	
	L'ouverture de la réunion est prévue à 10 heures le mercredi 11 juillet 2018, au Centre international de Vienne (Autriche).	<ul style="list-style-type: none"> <li>On trouvera des informations concernant l'inscription préalable et l'inscription sur place dans la note d'information affichée à l'intention des participants sur le portail de la réunion (<a href="http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-40/SiteAssets/OEWG40-information-note-for-participants.pdf">http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-40/SiteAssets/OEWG40-information-note-for-participants.pdf</a>).</li> </ul>
<b>Point 2</b>	<b><i>Questions d'organisation</i></b>	
a)	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre du jour provisoire publié sous la cote UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/1/Rev.1</li> </ul>
b)	<i>Organisation des travaux</i> La réunion sera coprésidée par les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, à savoir Mme Cynthia Newberg (États-Unis d'Amérique) et M. Yaqoub Almatouq (Koweït), qui présenteront aux Parties une proposition concernant la façon dont ses travaux pourraient être organisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre du jour provisoire publié sous la cote UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/1/Rev.1</li> </ul>
<b>Point 3</b>	<b><i>Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones</i></b>	
a)	<i>Communication des données en vertu de l'article 7 et questions connexes</i> Il est prévu que les Parties examineront les délais à observer pour la communication des données de référence concernant les hydrofluorocarbones (HFC) par les Parties visées à l'article 5 ; les valeurs du potentiel de réchauffement global pour le HCFC-141 et le HCFC-142 ; et les formulaires révisés à utiliser pour la communication des données et les instructions connexes, y compris la communication des données concernant les mélanges de HFC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 5 à 7) ;</li> <li>Note du Secrétariat sur la communication des données en application de l'article 7 du Protocole de Montréal, y compris les questions connexes découlant de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/3).</li> </ul>
b)	<i>Techniques de destruction des substances réglementées (décision XXIX/4)</i> Les Parties examineront le rapport et le rapport supplémentaire présentés par le Groupe de l'évaluation technique et économique conformément à la décision XXIX/4 sur l'applicabilité aux HFC des techniques de destruction énumérées dans l'annexe à la décision XXIII/12, ainsi que toute autre technique pour inclusion éventuelle dans la liste des techniques de destruction approuvées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 8 à 15) ;</li> <li>Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 4 à 7 et annexes I et II) ;</li> <li>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 2) : rapport de l'équipe spéciale établi comme suite à la décision XXIX/4 sur les techniques de destruction des substances réglementées ;</li> </ul>

Point de l'ordre du jour	Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence correspondants
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supplément au rapport de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique d'avril 2018 concernant la décision XXIX/4 sur les techniques de destruction des substances réglementées ;</li> <li>• Annexe au rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 2) : rapport de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique établi comme suite à la décision XXIX/4 sur les techniques de destruction des substances réglementées : informations soumises par des Parties en application de la décision XXIX/4 sur les techniques de destruction – compilation d'extraits contenant des informations de fond non confidentielles.</li> </ul>
<b>Point 4</b>	<b>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018, y compris les questions concernant :</b>	
a)	<p><i>Les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2019 et 2020</i></p> <p>Les Parties examineront quatre demandes présentées par deux pays visés au paragraphe 1 de l'article 5 (Afrique du Sud et Argentine) et une demande présentée par chacune de deux Parties qui n'y sont pas visées (Australie et Canada) en ce qui concerne des dérogations pour utilisations critiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 20 et 21) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 9 et 10) ;</li> <li>• Rapport intérimaire du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 4) : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle et questions connexes – rapport intérimaire.</li> </ul>
b)	<p><i>Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision XXIX/8 sur la disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport présenté par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XXIX/8 concernant les halons.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 22 et 23) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 11 à 14) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), section 3.</li> </ul>
c)	<p><i>La mise au point et la disponibilité de méthodes pour les utilisations en laboratoire et à des fins d'analyses qui peuvent être appliquées sans recourir à des substances réglementées par le Protocole (décision XXVI/5)</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport présenté par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XXVI/5 concernant les</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 24) ;</li> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa</li> </ul>

Point de l'ordre du jour	Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence correspondants
	<p>progrès accomplis dans la mise au point et de la disponibilité de méthodes pour les utilisations en laboratoire et à des fins d'analyse.</p>	<p>quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 15 à 18) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), sections 5 et 8.</li> </ul>
d)	<p><i>Les agents de transformation (décision XVII/6)</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport présenté par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XVII/6 sur les agents de transformation, ainsi que ses recommandations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 25 à 28) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 19 à 25) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), section 5.3.3.</li> </ul>
e)	<p><i>Les questions d'organisation et autres questions</i></p> <p>Les Parties examineront les questions organisationnelles et administratives associées aux travaux du Groupe de l'évaluation technique et économique abordées dans le rapport de ce dernier, y compris les problèmes de fonctionnement du Groupe, en même temps que d'autres messages clés découlant de ce rapport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 29 et 30) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 26 à 41, annexes III et IV) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), Résumé analytique, sections 2, 4, 5.3.5-5.3.8 et 6 et annexe 1.</li> </ul>
<b>Point 5</b>	<p><b><i>Liens entre les hydrochlorofluorocarbones et les hydrofluorocarbones dans le cadre de la transition vers des produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global (UNEP/OzL.Conv.11/7- UNEP/OzL.Pro.29/8, par. 162)</i></b></p>	
	<p>Il est prévu que les Parties poursuivent les discussions entamées à la vingt-neuvième Réunion des Parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 31 à 33) ;</li> <li>• Rapport de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Conv.11/7-UNEP/OzL.Pro.29/8, par. 153 à 162).</li> </ul>

Point de l'ordre du jour	Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence correspondants
<b>Point 6</b>	<b><i>Questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones (décision XXIX/10)</i></b>	
a)	<p><i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport présenté par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XXIX/10 sur les options et exigences en matière de technologie pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, les besoins en matière de renforcement des capacités et d'entretien dans les secteurs en question et les coûts y afférents, ainsi qu'un aperçu des activités et du financement fournis par d'autres institutions compétentes ainsi que d'autres questions connexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 34 à 37) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 42 à 56 et annexe V) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 5) : rapport de l'équipe spéciale établi comme suite à la décision XXIX/10 sur les questions relatives à l'efficacité énergétique dans le contexte de la réduction progressive des hydrofluorocarbones.</li> </ul>
b)	<p><i>Résultats de l'atelier sur les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant progressivement les hydrofluorocarbones</i></p> <p>Les Parties examineront un rapport concernant les conclusions de l'atelier sur l'efficacité énergétique organisé par le Secrétariat de l'ozone en application de la décision XXIX/10, qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 38 à 40) ;</li> <li>• Note d'information A : importance de l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur ;</li> <li>• Note d'information B : potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur ;</li> <li>• Note d'information C : assurer l'amélioration de l'efficacité de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur : politique, financement et investissement ;</li> <li>• Conclusions de l'atelier devant être publiées comme document de la réunion du Groupe de de travail à composition non limitée.</li> </ul>
<b>Point 7</b>	<b><i>Besoins en hydrochlorofluorocarbones pour la période allant de 2020 à 2030 pour les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole (décision XXIX/9)</i></b>	
a)	<p><i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les hydrochlorofluorocarbones et décision XXVII/5</i></p> <p>Les Parties examineront le rapport présenté par le Groupe de l'évaluation technique et économique en application de la décision XXIX/9 sur les besoins en hydrochlorofluorocarbones pour la période allant de 2020 à 2030 pour les Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2, par. 41 à 44 et annexe III) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 1) : rapport du groupe de travail établi comme suite à la décision XXIX/9 concernant les hydrochlorofluorocarbones et décision XXVII/5, y compris l'annexe 1 ;</li> </ul>

Point de l'ordre du jour	Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence correspondants
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), section 7.</li> </ul>
b)	<p><i>Propositions d'ajustement au Protocole de Montréal</i></p> <p>Les Parties examineront deux propositions d'ajustement au Protocole de Montréal en application du paragraphe 9 de l'article 2, qui ont été présentées par les États-Unis d'Amérique et conjointement par l'Australie et le Canada.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 58 à 60) ;</li> <li>• Proposition d'ajustement au Protocole de Montréal présentée par les États-Unis d'Amérique (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/4, annexes I et II) ;</li> <li>• Proposition d'ajustement au Protocole de Montréal présentée par l'Australie et le Canada (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/5, annexes I et II).</li> </ul>
<b>Point 8</b>	<p><i>Examen des candidatures présentées par les Parties pour pourvoir les postes d'expert de haut niveau au Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXIX/20)</i></p> <p>Comme suite au débat qui a eu lieu à la vingt-neuvième Réunion des Parties, celles-ci souhaiteront peut-être se concerter sur les nominations potentielles d'experts de haut niveau en consultant le tableau des compétences dont le Groupe de l'évaluation technique et économique a besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL. Pro.WG.1/40/2, par. 45 à 47) ;</li> <li>• Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarantième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/2/Add.1, par. 29 et 30) ;</li> <li>• Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2018 (volume 3), annexe 2 ;</li> <li>• <a href="http://ozone.unep.org/en/teap-experts-required">http://ozone.unep.org/en/teap-experts-required</a></li> </ul>
<b>Point 9</b>	<p><i>Questions diverses</i></p> <p>Il est prévu que les participants examineront les questions soulevées éventuellement lors de l'adoption de l'ordre du jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (UNEP/OzL.Pro.WG.1/40/1/Rev.1).</li> </ul>